



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DELIBERATION N° 2024-171
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 19 juin 2024

L'an Deux mille vingt-quatre et le dix-neuf du mois de juin à 18 heures 00.

Le Conseil Municipal de la Commune de Carry le Rouet, a été assemblé au lieu ordinaire des séances, sur la convocation qui lui a été adressée par le Maire, conformément à l'Article 48, de la Loi du 5 avril 1984, sous la Présidence de Monsieur le Maire, René-Francis CARPENTIER.

Nombre de Membres afférents au Conseil : 29 ayant pris part à la Délibération : 15

Etaient présents à cette assemblée : tous les conseillers municipaux, exceptés Mesdames Anne-Sophie DOUSSE, Patricia NOSAL, Nathalie GARCIA, Virginie JULIEN et Messieurs Denis GALLICE, Robert BARNAKIAN qui étaient excusés et avaient donné procuration et Mesdames Laurence TRIGNAN, Michèle CHIARADIA, Déborah MICHEL et Messieurs Daniel LIVON, Jean-Claude AUSTRY, Arnaud MONTAGNAC, Jean-Christophe TRAPY, Jean-François MARZA, absents.

SUBVENTION EXCEPTIONNELLE POUR L'ASSOCIATION « GOLF COTE BLEUE »

Vu l'existence d'un intérêt local résultant de l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'article 9-1 de la loi du 12 avril 2000, relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations imposant une affectation à la demande de subvention ;

Considérant le dossier de demande de subvention transmis ;

La Commune de Carry-le-Rouet participe activement au développement du sport local par le biais d'aides aux associations sportives. Elle leur accorde diverses subventions afin de les aider à organiser des manifestations ou faciliter la pratique sportive de leurs adhérents.

A ce titre, il est proposé d'attribuer une subvention exceptionnelle à l'association « Golf Côte Bleue » dans le cadre de l'organisation du 30^{ème} anniversaire de l'association qui s'est tenu le 1^{er} juin 2024.

Le Conseil Municipal,
Où l'exposé de Monsieur le Maire,
Après en avoir délibéré, conformément à la Loi,

à la majorité avec,
17 voix POUR

4 Abstentions : Nathalie GARCIA, Luc RETAIL, Stéphane BURGIO, Virginie JULIEN

AUTORISE Monsieur le Maire, à attribuer une subvention exceptionnelle de 1 000.00 € (mille euros) à l'Association Golf Côte Bleue ;

PRECISE que les crédits sont inscrits au budget de la commune.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Marseille dans un délai de deux à compter de sa date de publication.

Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en l'Hôtel de Ville de Carry le Rouet, les jours, mois, et ans que sus
Pour extrait certifié conforme au Registre.

Envoyé en préfecture le 26/06/2024
Reçu en préfecture le 26/06/2024
Publié le **26 JUIN 2024**
ID : 013-211300215-20240619-DEL2024171-DE

POUR EXTRAIT CONFORME
LE MAIRE
René-Francis CARPENTIER

